



Stationnement sur trottoir - qui prévenir ?

Par Bast59

Bonjour,

J'habite à proximité d'une rue dans laquelle des véhicules stationnent régulièrement sur le trottoir.

Cette situation oblige les piétons à descendre sur la chaussée et je dois avouer que je suis plutôt inquiet pour mon fils dans la mesure où il doit passer par là pour aller de notre domicile à son arrêt de bus.

[url=https://www.google.fr/maps/place/1+Rue+de+l'Abb%C3%A9+C3%A9cobert,+62223+Saint-Laurent-Blangy/@50.3034543,2.8018536,3a,75y,84.63h,82.31t,0r/data=!3m7!1e1!3m5!1sSq2nzAnzkDIcsiQCCJ-RLw!2e0!3e1!1!7i16384!8i8192!4m5!3m4!1s0x47dd483d30a5d1a1:0xcf6356ef60055cc1!8m2!3d50.3035984!4d2.8017774]https://www.google.fr/maps/place/1+Rue+de+l'Abb%C3%A9+C3%A9cobert,+62223+Saint-Laurent-Blangy/@50.3034543,2.8018536,3a,75y,84.63h,82.31t,0r/data=!3m7!1e1!3m5!1sSq2nzAnzkDIcsiQCCJ-RLw!2e0!3e1!1!7i16384!8i8192!4m5!3m4!1s0x47dd483d30a5d1a1:0xcf6356ef60055cc1!8m2!3d50.3035984!4d2.8017774] La situation est tellement habituelle qu'elle a été "figée" sur Google Maps[url].

J'ai dans un premier temps demandé aux riverains de bien vouloir déplacer leur véhicule du trottoir, j'ai été insulté en retour.

J'ai par la suite indiqué cela au maire de la commune (qui dispose d'un ASVP) ; il a fait placer sous les essuie-glace des flyers rappelant l'interdiction de stationner sur le trottoir et la possibilité d'une amende de 135 euros. Ces flyers ont été roulés en boule et jetés sur la chaussée par les propriétaires des voitures concernées. Oralement, un adjoint au maire a reconnu qu'il demanderait à l'ASVP de ne pas procéder à une verbalisation car "135 euros c'est quand même beaucoup".

J'ai écrit au commissariat de police dont dépend la commune : on m'a répondu complètement à côté de la plaque en indiquant que la police effectuait de nombreux contrôles de vitesse dans la commune (?!?).

Je me trouve donc démuni car personne ne semble vouloir faire respecter l'article R417-11 du Code de la Route qui est pourtant limpide.

Existe-t-il une quelconque façon d'obliger les autorités à venir constater la situation ?

Merci de votre aide !

Par ESP

Bonjour

La gendarmerie est en principe plus virulante...

S'il n'y en a pas dans votre secteur, il faut taper plus fort !

Par exemple avec un RAR au maire de votre commune vous référant à l'interdiction de stationner sur trottoir.(stationnement très gênant)

Faites valoir les règles du code de la route et demandez le décret du maire ayant autorisé (c'est possible).

Dites enfin que tu l'étape suivante sera un signalement au procureur de la république.

Par Bast59

Merci de votre réponse !

Je vais effectivement rédiger un courrier en RAR en ce sens à l'attention du Maire, avec comme vous le mentionnez la demande de l'acte ayant éventuellement autorisé le stationnement à cet endroit.

Je n'avais pas pensé à la possibilité de signalement au procureur : je mentionnerai dans le courrier que je l'envisage comme suite.